



UNSa Aérien
Votre A.D.N



**Ça y est c'est tombé la CFDT vient de signer la révision de
notre accord d'entreprise !**

Est-ce vraiment gagnant pour vous ?

CE QUI VA CHANGER A COMPTER DU 01/01/2021

- 1) **Perte** de 6% d'augmentation pour les nouveaux embauchés !
Quel sera l'impact pour les salariés actuels ?
Avec ce nouveau dispositif, ils vous diront vous êtes trop haut pour avoir une augmentation individuelle.
- 2) **Perte** de la récupération d'un jour férié du samedi qui tombe sur un jour de repos (**les postés**)
- 3) **Perte** de 2 mois sur 4 mois pour les départs en retraite associé au CET et limitation du plafonnement à 24 mois du CET.
- 4) **Perte** de l'abondement de 10% pour une prise d'un CET supérieure à 6 mois.

L'UNSA n'est pas signataire de cet accord,

Malgré la menace de la Direction qui a fait croire aux partenaires sociaux que sans signature de la révision de notre accord, le dispositif de l'APLD ne sera pas possible.

Totalement faux !!! **L'APLD est un dispositif à part entière, mis en place et financé par l'état afin de maintenir l'emploi dans l'entreprise.**

Donc Grâce à la signature de la révision d'accord d'entreprise par la CFDT vos acquis sociaux cités ci-dessus ont disparu !

Nous sommes tout de même restés autour de la table des négociations jusqu'au bout afin de rester vigilants dans l'intérêt des salariés pour limiter la casse. L'UNSA lors de la dernière réunion des négociations, a fait corriger une coquille juridique sur l'ancienneté requise (8 mois et non 12 mois) pour obtenir l'indemnité de licenciement hors motif économique ou inaptitude physique.

Dans le contexte actuel où tout est bouleversé par cette crise sanitaire où les salaires stagnent, les prix explosent, les cadences augmentent, la pression sur les salariés n'a plus de limite, les conditions de travail se dégradent, il est impensable pour l'UNSA de voir nos acquis s'envoler !

Votre Canard déchainé

Contactez-nous : unsazur@hotmail.com

Fabiola CASTELLI-Antoine CANNAROZZO-Patrick MURRAY-Christophe SERRAILLIER